

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1008 expulsant certains individus du territoire.

n° 1008

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 5 octobre 1948
Numéro JO n° 10 du 31/10/1948	Date du numéro 31 octobre 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances les personnes dont les noms suivent : Ahmed Abdallah, Arabe Bedani, né à Aden vers 1926, fils de Abdallah Malgame et de Maraïam Ali, pour vol; Meuhmed Mahmoud, Somali Haber-Aoual rer Logué, né à Damai (Somalie anglaise) vers 1930, fils de Mahmoud Nouret de Kadidja Guelleh, pour vol; Saïd El Haag, Arabe Doubai, né au Yémen vers 1927, fils de Haag Ahmed et de Fatouma Ali, pour vol; Ottman Mohamed, Arabe Bourahi, né au Yémen vers 1922, fils de Mohamed Hussein et de Aïcha Ali, pour escroquerie, recel et vol; Ibrahim Mohamed, Somali Haber-Aoual Djibril Abokor, né a Berbera (Somalie anglaise) vers 1925, fils de Mohamed Gouled et de A lima Daher, pour vol; Mohamed Ahmed, Somali Issack Ida-galeh Abokor Moussa, né a Zeilah (Somalie anglaise) vers 1923, fils de Ahmed Boula au et de Fa t ma Ali, pour vol; Abdillahi Omar, Somali Haber Aoual Issa Moussa, né à Hargueissa (Somalie britannique) vers 1921, fils de Omar Djama et de Ambaro Abdillahi, pour vol; Omar Syad. Somali Habouyeh, né à Mogadiscio vers 1918, fils de Syad Mohamed et de Mako Ahmed, pour vol; Omar Mohamed, Arabe Adari, né au Yémen vers 1928, fils de Mohamed Ali et de Fatma bint Ahmed, pour vol; Bouhourdeh Hassan, Somali Abéraoual Issa Moussa, né à Hargueissa (Somalie anglaise) vers 1930, fils de Hassan Farah et de Edebo Abdi, pour vol; Ragueh Chil, Somali Issack Idagaleh rer Liban Issa, né à Hargueissa (Somalie anglaise) vers 1892, fils de Chil Farah et de Ilaloh Elmi, pour vol: Nouh Samatar, Somali Haber-Aoual rer Ahmoud, né à Arasbieh (Somalie anglaise) vers 1928, fils de Samatar Ali et de Ardo Andouleh, pour vol; Hassan Houssein, Somali Issack Haber-Jalo Yessif, né à Bourao (Somalie anglaise) vers 1926, fils de Houssein Djama et de Amina Djama, pour vol; Aden Youssouf, Somali Haber-Aoual rer Chirdon, né à Hargueissa (Somalie anglaise) vers 1913, fils de Youssouf Yacin et de Fat ma Samatar, pour vol; Elmi Atteyeh, Somali Gadabourev rer Neur, né à Borama (Somalie anglaise) vers 1928, fils de Atteyé Ali et de Kadidja Guédid. pour vol; Ali Mahmoud. Somali Haber-Aoual Abdallah Saad, né à Hargueissa (Somalie anglaise) vers 1928, fils de Mahmoud Ismaël et de Fatma Farah, pour vol; Aden Ibrahim, Somali Haber-Aoual Issa Moussa, né à Berbera (Somalie anglaise) vers 1930, fils de Ibrahim Dirieh et de Fatma Absieh, pour vol; Ahmed Hassan. Somali Haber-Aoual rer Guédid, né à Hargueissa (Somalie anglaise) vers 1925, fils de Hassan Mouhoumed et de Fatma Abdi. pour vol. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.